



(GA-LLA)

Générer de
l'Ambition pour
une Action
Locale

**APPEL À
PROJETS**

MICRO-GRANTS

« Projet : Générer de l'ambition pour une action locale »

GA-LLA 2024 – 2028

Numéro d'accord de subvention : 9 8 0 3

Mars 2026

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Dans un contexte où l'augmentation du soutien politique en faveur de l'adaptation localement dirigée offre d'importantes possibilités de renforcer l'ambition en faveur des mesures d'adaptation prises par les personnes les plus exposées, il est essentiel que les grandes institutions transforment leurs processus. En effet, cette amélioration des processus permettra de s'assurer que ces groupes participent de manière significative à la conception et à la mise en œuvre de toute intervention dès le début, afin que les demandes, les voix et les priorités au niveau local soient intégrées dans la conception et la structure des interventions.

C'est dans ce cadre qu'en 2022, un consortium composé de dix membres (dont ENDA ENERGIE) représentant des leaders de chaque région ainsi que des représentants d'organisations de base fédérées est mise sur pied pour promouvoir le LLA.

Le consortium à développer une stratégie qui vise à susciter un changement réel et durable pour protéger les personnes et les lieux menacés par les crises interconnectées du climat, de la nature et de l'inégalité. Les voies et les activités décrites dans la stratégie visent à transformer les relations et les déséquilibres de pouvoir entre les fournisseurs de financement climatique, les intermédiaires et les bénéficiaires, du niveau national jusqu'aux acteurs locaux.

I. Les objectifs du projet

Pour réaliser sa vision 2030, définie dans la stratégie, le consortium envisage trois voies d'impact qui se renforcent mutuellement et qui sont étayées par des données probantes, des actions de plaidoyer et un leadership à tous les niveaux. Il s'agit de :

- (i) Renforcer la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre des actions d'adaptation dirigées Localement (LLA) et à accéder directement au financement climatique ;
- (ii) Renforcer la responsabilité mutuelle grâce à de nouveaux modèles de partenariat ;
- (iii) Accélérer l'obligation de rendre des comptes au niveau international pour permettre la mise en œuvre du LLA.

Le présent appel à projet entre dans le cadre de la première voix d'impact.

En effet, les OCB communautaires porteurs de projets sont ainsi invités à **présenter un projet répondant aux critères d'éligibilité ci-dessous.**

Le projet doit être porté par une ou des organisations communautaires du Sénégal. Le projet peut être en cours d'exécution ou prévu. Pour être éligible le projet doit prendre en compte les principes de l'adaptation localement dirigé en (Annexe 1).

II. Les critères d'éligibilité

Critères	Critères détaillés pour la sélection d'organisation à appuyer dans la mise en œuvre de projet d'adaptation localement dirigée	Pondération
1. Parlez-nous de votre organisation	1.a. Nom de l'organisation :	5 points
	1.b. Nature de l'organisation	
	1.c. Statut:	
2.Expérience antérieure	2.a. Expérience dans la mise en œuvre de projet d'adaptation	10 points
	2.b. Expérience en Gestion budgétaire	10 points
	2.c. Gestion administrative (le (s) quel (s) de ces documents ci-après <i>Les récépissés, rapport projet, rapport annuel, etc.</i>	10 points
	2.d. Certification et audit	5 points
3.Objectifs du Projet	a. Objectif général	5 points
	b. Objectifs spécifiques	5 points
	c. Le niveau de prise en compte des principes du LLA <i>dans la mise en oeuvre compte 1 ou plusieurs des 8 principes du LLA (cf : annexe 1)</i>	15 points
4.Zone d'intervention		5 points
5.Bénéficiaires directs et indirect du projet		5 points
6.Résultats du projet		15 points
7.Évaluation du projet / indicateurs de durabilité		5 points
8.Durée du projet (1an)		5 points
9. Budget (8500 €)		
10. TOTAL		100 points

III. Le calendrier de l'Appel à projets

Le présent appel à projets est ouvert à compter du 12 Mars 2026.

La date limite de réponse au présent appel à projets est fixée au 31 Mars 2026 (inclus).

Le comité de pilotage et de sélection se réunira le 09 Avril 2026 pour choisir les projets à financer.
Les projets sélectionnés seront notifiés aux porteurs au plus tard le 22 Avril 2026 à 16h.

IV. Le montant du soutien financier de Enda Energie

Dans le cadre du présent appel à projets, le montant maximum de la subvention qui pourra être accordée par projet est de 8 500€ (soit 5 575 634 FCFA).

Afin de favoriser une approche partenariale et concertée, les projets mobilisant une contrepartie d'autres partenaires financiers seront éligibles et encouragés.

V. Les modalités de pilotage et de sélection

ENDA ENERGIE a mis en place un comité de pilotage et de sélection afin d'évaluer les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets, d'émettre un avis sur ceux-ci et de veiller au bon déroulement du programme.

Le Comité se prononcera notamment sur la pertinence et sur les modalités de mise en œuvre des projets proposés.

VI. Procédure de dépôt des dossiers

Les porteurs de projet intéressés par le présent appel à projets sont invités à **renseigner la fiche sur les critères de sélection ci-dessus**.

La fiche devra être transmise par email au plus tard le 31 Mars 2026 à 16h, à l'adresse suivante : aissatou.diouf@endaenergie.org et en cc issa.sarr@endaenergie.org.

Un accusé de réception sera adressé.

Outre la fiche de demande de financement à remplir, **le document de projet détaillé et les documents existants doivent être partagés en pièces jointes**.

ATTENTION : les dossiers n'incluant des pièces justificatives mentionnées existant ne seront pas étudiés et ne

VII. Modalités de versement de la subvention

Chaque projet fera l'objet d'une convention de financement entre ENDA ENERGIE et le bénéficiaire.

La subvention sera versée en une tranche unique au début du projet.

Les fonds mobilisés dans le cadre du projet seront placés dans un compte bancaire spécifiquement ouvert pour la réalisation dudit projet. Le relevé d'identité bancaire de ce compte sera demandé au moment de la signature de la convention de financement.

VIII. Contacts

Pour toutes questions sur cet appel à projets, les organisations intéressées peuvent prendre contact avec : (+221 77 716 46 72); (+221 77 327 82 48) ou endaenergie@endaenergie.org

IX. Annexe 1 : 8 principes du LLA

1-Décentraliser la prise de décision au niveau le plus bas approprié

Donner aux institutions et aux communautés locales un accès plus direct au financement et au pouvoir décisionnel concernant la définition, la hiérarchisation, la conception et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats.

2-Lutter contre les inégalités structurelles auxquelles sont confrontés les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées et déplacées, les peuples autochtones et les groupes ethniques marginalisés

Intégrer les inégalités économiques et politiques fondées sur le genre, qui sont les causes profondes de la vulnérabilité, au cœur des mesures d'adaptation et encourager les personnes vulnérables et marginalisées à participer de manière significative aux décisions d'adaptation et à les diriger.

3-Fournir un financement patient et prévisible, plus facilement accessible

Soutenir le développement à long terme des processus, des capacités et des institutions de gouvernance locale grâce à des modalités d'accès plus simples et à des horizons de financement à plus long terme et plus prévisibles, afin de garantir que les communautés puissent mettre en œuvre efficacement les mesures d'adaptation.

4-Investir dans les capacités locales afin de laisser un héritage institutionnel

Améliorer les capacités des institutions locales afin de garantir qu'elles puissent comprendre les risques et les incertitudes liés au climat, trouver des solutions et faciliter et gérer les initiatives d'adaptation à long terme sans dépendre du financement des donateurs basés sur des projets.

5-Développer une solide compréhension des risques et des incertitudes climatiques

Éclairer les décisions d'adaptation en combinant les connaissances locales, autochtones et scientifiques qui peuvent permettre la résilience dans divers scénarios climatiques futurs.

6-Programmation et apprentissage flexibles

Permettre une gestion adaptative pour faire face à l'incertitude inhérente à l'adaptation, notamment grâce à des systèmes de suivi et d'apprentissage robustes, un financement flexible et une programmation flexible.

7-Garantir la transparence et la responsabilité

Rendre les processus de financement, de conception et de mise en œuvre des programmes plus transparents et plus responsables vis-à-vis des parties prenantes locales.

8-Action et investissement collaboratifs

Collaborer entre les secteurs, les initiatives et les niveaux afin de garantir que les différentes initiatives et sources de financement (aide humanitaire, développement, réduction des risques de catastrophe, fonds de relance verte, etc.) se soutiennent mutuellement et que leurs activités évitent les doublons, afin d'améliorer l'efficacité et les bonnes pratiques.